

Appel à candidatures

Mission d'appui artistique au sein du GAPAS

Proposition d'une résidence-mission lancée en direction d'un artiste de **tout domaine d'expression artistique** interrogeant la notion du **témoignage** au bénéfice des publics et des professionnels du GAPAS sur la période de **4 février au 11 avril 2020**.

Date limite de dépôt de candidatures :

21 octobre 2019

Qu'est-ce qu'une mission d'appui artistique (Mi. A.A.) ?

La mission d'appui artistique est initiée à des fins de démocratisation culturelle et plus particulièrement d'éducation artistique et culturelle.

Elle est appelée à venir soutenir tout un réseau de professionnels ayant en charge ou la responsabilité de personnes en situation de handicap, pour mener à bien des actions de pratiques artistiques et culturelles. Elle est essentiellement destinée à fédérer un tel réseau autour d'une présence artistique, en l'invitant à s'approprier cette dernière, collectivement et durablement, puis à en démultiplier les apports auprès de son public de référence.

Elle prend la forme d'une résidence-mission, c'est-à-dire d'une pleine présence d'un artiste professionnel (dont le travail de création est l'activité principale, régulière, et repérée au sein des réseaux publics de production et de diffusion).

Le réseau plus particulièrement concerné ici, est celui que constitue les équipes éducatives du GAPAS accompagnant des publics en situation de handicap.

La résidence-mission :

Pour l'artiste-résident(e), il s'agit de s'engager dans une démarche de démocratisation culturelle donnant à voir et à comprendre la recherche artistique qui l'anime, ainsi que les processus de création qu'il met en œuvre (réflexions, expérimentations, réalisations).

Une résidence-mission ne se confond nullement avec une résidence de création puisqu'il n'y a ni enjeu de production, ni commande d'œuvre. De nature clairement artistique, la résidence-mission s'appuie sur des formes d'intervention ou d'action très variées, différenciant toutefois des traditionnels ateliers de pratique artistique régis par un tout autre type de cahier des charges et aux finalités différentes.

Elle se décline en 2 phases :

1/ Rencontres avec l'ensemble des professionnels l'IME La Pépinière à Loos, l'IEM Le Passage à Wasquehal et l'IEM La Source à Hem¹.

Prévues en début de résidence et pouvant revêtir des formes très variées, elles permettront à l'ensemble des professionnels d'appréhender avec l'artiste-résident(e) la manière, sensible et inventive, dont ils aimeraient faire percevoir sa présence ainsi que celle de son œuvre aux publics qu'ils accompagnent.

C'est à l'occasion de cette première phase que commence à s'élaborer conjointement ce que l'on appellera un geste artistique, tout en identifiant plus précisément le contexte d'exercice des professionnels associés et ses différents degrés d'implication possible.

2/ Réalisation d'actions à mener en direction de leurs publics de référence.

Ces actions, gestes artistiques, sont issues de la démarche artistique propre à l'artiste-résident(e) et destinées à en favoriser la familiarisation ou la proximité.

Elles permettront au plus grand nombre d'acquérir une expérience originale et sensible de son processus de création. Les gestes artistiques peuvent être, selon le cas, participatifs ou pas, spectaculaires ou modestes, jouant de l'effet de surprise ou, au contraire, très annoncés, etc.

Ils pourront se déployer aussi bien au sein d'une unité, d'un service, que dans des espaces communs, afin d'allier des temps de rencontres et d'échanges spécifiques et d'autres plus transversaux.

¹ IME : institut médico-éducatif / IEM : institut d'éducation motrice

La résidence-mission repose sur :

- **une action de diffusion de l'œuvre existante.** Les établissements concernés s'engagent à faciliter la réalisation de toutes formes et modes de monstration imaginés, en lieu dédié ou non.
- **quelques actions de médiation** facilitant ou prolongeant l'appropriation des œuvres présentées et privilégiant les échanges inter-personnes, interservices, intergénérationnels. Ces actions sont pensées, si possible, comme pouvant être démultipliées de par l'implication particulière des professionnels du médico-social.
- **quelques actions de pratiques artistiques collectives ou participatives** dont la finalité ne peut-être la réalisation de productions lourdes et pérennes. L'enjeu étant avant tout celui d'un questionnement, via une pratique active, quant au statut de l'art dans l'espace public ou dans l'espace professionnel.

Objet et enjeux

Avec le soutien de la DRAC et de l'ARS Hauts-de-France, dans le cadre du programme Culture-Santé, le GAPAS souhaite expérimenter une MiAA au sein de l'IME La Pépinière à Loos, l'IEM Le Passage à Wasquehal et l'IEM La Source à Hem

Les enjeux de cette résidence-mission sont de :

- favoriser l'accès à l'art et à la culture des professionnels, des usagers et de leurs familles ;
- inscrire de nouvelles pratiques dans les propositions faites aux personnes accueillies ;
- écouter et prendre en compte autrement le vécu de chacun face au handicap : usagers, parents, professionnels ;
- retranscrire autrement le témoignage de chacun ;
- continuer à questionner le fonctionnement institutionnel des établissements de manière plus inventive, sensible et artistique.

Il est donc recherché, via cette proposition, un artiste professionnel de **tout domaine d'expression artistique**, dont la démarche, inscrite dans le champ de la création contemporaine, est régulièrement traversée par la question **du témoignage**.

Cette thématique a été imaginée suite aux carnets tenus par un artiste lors de sa résidence mission en 2018. Il a écrit sur ce qu'il a vu, ressenti, vécu avec plusieurs établissements de l'association pendant 4 mois. Ces écrits ont été lus par beaucoup de professionnels avec beaucoup de plaisir car leur quotidien était reconnu, poétisé pour en montrer toute la beauté, la difficulté parfois l'absurdité mais aussi le plaisir de moments de vie partagés. Ces carnets ont tout simplement fait du bien au lecteur. L'importance du partage du vécu ait donc venu naturellement.

Les rencontres avec les parents, les familles, les échanges avec les jeunes accueillis mettent souvent en avant les difficultés, non pas de vivre avec son handicap tel quel, mais plutôt les obstacles à surmonter pour être considéré, entendu, soutenu et écouté. Les situations peuvent être dures, irrationnelles mais aussi absurdes, incongrues. Les familles sont fatiguées par ces moments qui leur demandent une énergie quotidienne. Il est important pour l'association d'entendre ce vécu, de prendre le témoignage de la parole ou du corps des parents, des usagers et des professionnels. Certes les ressentis sont différents mais tous ont à s'exprimer (selon leur possibilités) sur le sujet.

La MiAA pourrait alors venir alors appréhender différemment les missions quotidiennes de l'association et permettre à ce vécu d'être reconnu/entendu autrement que par les sentiers habituels d'une écoute attentive, en y apportant d'autres formes de réponses plus tangibles.

- *Le témoignage de quoi ?*
- *Le témoignage de qui ?*
- *Comment recueillir un témoignage quand la parole fait défaut ? quand la parole peut faire souffrir ? quand on a l'habitude de faire silence ? quand on n'ose s'exprimer ? quand on n'a jamais eu la possibilité de s'exprimer ? Quand on n'a jamais été écouté et entendu ?*

La surprise devrait donc, être au rendez-vous pour les publics et les salariés mais il serait d'abord pertinent et riche de réussir à toucher plus directement les familles/les parents.

Eléments organisationnels et financiers

La durée de la résidence-mission est de **10 semaines consécutives à temps plein**, à situer dans la période comprise entre **le 4 février et le 11 avril** (comprenant une semaine de fermeture en février).

Des temps de coordination sont prévus afin d'accompagner l'artiste-résident dans la découverte des lieux, de veiller aux bonnes conditions de son séjour et de son travail et d'organiser techniquement la résidence-mission.

Afin de piloter et de suivre la résidence sur la période identifiée, sont désignés :

- un comité de pilotage ;
- un coordinateur général ;
- un référent opérationnel désigné au sein de chaque structure d'accueil qui constitue l'instance de référence de l'artiste et assure le rôle d'interface avec l'ensemble des professionnels.

Leur identification est précisée en **annexe**.

Le budget maximal disponible pour cette MiAA (salariat de l'artiste - toutes taxes, charges et cotisations comprises) est de **12 500 €**. Ce budget a été rendu possible grâce à une subvention émanant de l'Agence régionale de santé et de la Direction régionale des affaires culturelles.

L'artiste retenu est autonome en matière de déplacement. Il est de préférence, détenteur d'un permis de conduire en cours de validité et dispose d'un véhicule personnel. Il maîtrise l'usage oral de la langue française.

Une partie des frais annexes liés à la mission (déplacements spécifiques éventuels, déplacements entre les établissements d'accueil, repas, petit matériel et/ou consommables) peut être pris en charge par le GAPAS sur accord explicite préalable de cette dernière, le cas échéant dans le cadre d'une convention de partenariat.

Contexte

Présentation de l'association gestionnaire : GAPAS

Le GAPAS est une entreprise d'économie sociale et solidaire, association loi 1901 créée en 2007. Il regroupe 4 associations partenaires : La vie autrement, Art et Education, ANPEA et Aidera 91, implantées sur les territoires des Hauts-de-France et de l'Île de France (Essonne). Le GAPAS est gestionnaire de 25 établissements et services œuvrant dans le secteur du handicap, accompagnant des enfants et des adultes.

La politique du GAPAS s'articule, notamment, autour de la citoyenneté des personnes en situation de handicap. C'est-à-dire, promouvoir la participation pleine et entière à la vie sociale en organisant la cité autour du principe d'accessibilité généralisée (accès à l'école, à l'emploi, aux transports, à la culture, etc.).

Les établissements concernés par le projet :

Le projet se déroulera sur 3 établissements du GAPAS :

- **l'IME La Pépinière à Loos** accueille des enfants et adolescents âgés de 6 à 20 ans en situation de handicap visuel avec handicaps associés (physique, intellectuel, autisme, handicap rare). Il possède 88 places en internat de semaine. L'IME compte 124 professionnels répartis entre le service administratif, éducatif, paramédical et de maintenance.
- **l'IEM Le Passage à Wasquehal** accompagne 32 enfants, adolescents et jeunes adultes aux handicaps complexes dont 12 dorment en internat la semaine (du lundi au vendredi). 33 professionnels éducatifs, médicaux ou paramédicaux, agents techniques et administratifs les accompagnent au quotidien.
- **l'IEM La Source à Hem** accompagne 20 enfants âgés de 3 à 10 ans aux handicaps complexes, accueillis en externat (du lundi au vendredi). 20 professionnels (à temps complet ou partiel) éducatifs, médicaux ou paramédicaux, agents techniques et administratifs les accompagnent au quotidien.

Une fiche de présentation détaillée de ces établissements est fournie en **annexe**.

Candidature

Pour faire acte de candidature dans le cas où cette proposition vous intéresse, il vous suffit d'adresser avant le 21 octobre 2019 :

- une lettre de motivation faisant état d'une bonne compréhension du présent cahier des charges ;
- un curriculum vitae ;
- un dossier artistique ;
- un extrait de casier judiciaire (volet 3) - *spécifique au contexte d'intervention liée à l'enfance et à la petite enfance.*

Ces éléments sont à transmettre en format PDF par mail (n'excédant pas 10 Mo) aux adresses suivantes : mbusch@gapas.org et claire.gouelleu@ars.sante.fr. Merci de préciser dans l'objet du mail : MIAA GAPAS / Nom – Prénom du candidat

La commission de sélection, composée des membres du comité de pilotage, sera en mesure d'annoncer le nom de l'artiste retenu le 13 novembre 2019.

Annexes

Composition du comité de pilotage

- Marie Busch - cheffe de projet et éducatrice spécialisée à l'IEM Le Passage ;
- Sabine Moreau - cadre de direction à l'IEM Le Passage et à l'IEM La Source ;
- Elise Talon – psychomotricienne à l'IEM La Source ;
- Bastien Gournay- éducateur spécialisé à l'IME La Pépinière à Loos ;
- Christine Nieuwjaer - cadre de direction à l'IME La Pépinière à Loos ;
- *En qualité de membres invités, Gouelleu Claire, chargée de mission Culture-Santé DRAC/ARS Hauts-de-France et Audrey Ardouin, son adjointe.*

Coordinatrice générale

Marie Busch – coordinatrice générale et éducatrice spécialisée à l'IEM Le Passage à Wasquehal

Les référents opérationnels

Afin d'accompagner l'artiste au quotidien, de veiller au bon déroulement de sa résidence au sein de l'association et de faire le lien entre toutes les parties, des référents opérationnels sont identifiés au sein de chaque établissement :

- Marie Busch - éducatrice spécialisée à l'IEM Le Passage ;
- Elise Talon – psychomotricienne à l'IEM La Source ;
- Bastien Gournay- éducateur spécialisé à l'IME La Pépinière à Loos.

Présentation des établissements

	IME La Pépinière
ADRESSE	1 allée André Glatigny, rue Paul Doumer 59120 LOOS
PUBLIC	Jeunes âgés de 6 à 20 ans en situation de handicap visuel avec handicaps associés (physique, intellectuel, autisme, handicap rare)
CAPACITE D'ACCUEIL	88 places en internat de semaine
EQUIPE	124 ETP répartis entre les services administratif, éducatif, paramédical et maintenance
RESSOURCES	Salles de réunion, salles d'activité, salle de sport, bassin de rééducation, manège équestre, salle snoezelen, serres, tunnel de maraîchage, 10 véhicules, 6 pavillons, un bloc scolaire et une ludothèque.

	IEM Le Passage
ADRESSE	6 place du Général de Gaulle 59290 WASQUEHAL
PUBLIC	Jeunes âgés de 10 à 20 ans ayant une déficience motrice importante associée ou non à d'autres déficiences pouvant aller jusqu'au polyhandicap
CAPACITE D'ACCUEIL	32 places : 12 en internat de semaine et 30 en semi-internat
EQUIPE	30 ETP répartis entre l'équipe éducative, médicale, paramédicale, technique et administrative.
RESSOURCES	Salle de réunion, bassin, cuisine pédagogique, internat, salle de psychomotricité, salle de classe et matériel technique divers.

	IEM La Source
ADRESSE	184. Rue du Général Leclerc 59510 HEM
PUBLIC	20 enfants âgés de 3 à 10 ans aux handicaps complexes
CAPACITE D'ACCUEIL	20 places, en externat (journée), du lundi au vendredi
EQUIPE	20 professionnels (à temps complet ou partiel) éducatifs, médicaux ou paramédicaux, agents techniques et administratifs
RESSOURCES	Bassin, Salle de Psychomotricité, Salle de Kiné, 3 Salles d'activités Capacité des équipes à travailler dans des structures de droits communs, permettant l'inclusion des enfants accueillis (scolaire, loisirs...)